AFCOPA
COORDINATION PARENTALE

La coordination parentale

Qu'est ce que c'est ?

C'est un processus alternatif de résolution des différends visant à répondre aux besoins des parents séparés pour qui les conflits persistent et s'aggravent après la séparation.

Elle intervient lorsque les enfants sont émotionnellement à risque du fait des litiges persistants entre leurs parents. Elle a pour objectif de permettre une parentalité plus fonctionnelle avec une méthode structurée.

- **Accompagnement sur le moyen et long terme**
- **Centré sur les besoins de l'enfant**
- **Possibilité de rendez-vous individuels**
- **Travail en collaboration avec les avocats et l'ensemble des intervenants impliqués**

AVOCAT PULSE CERTIFIÉ





Les origines

Contexte sociétal et juridique

Il y a une reconnaissance croissante des **effets négatifs du conflit parental** sur les enfants. Les acteurs du champ judiciaire ont pris conscience de la nécessité de créer des **services spécifiques** pour **soutenir les parents** dans leur transition vers la coparentalité après une rupture.

Besoin de solutions alternatives

Les procédures judiciaires traditionnelles se sont avérées **inefficaces** pour résoudre les conflits prolongés entre les parents, et les enfants étaient souvent pris en otage dans ces batailles.

La coordination parentale née en Amérique du nord est aujourd'hui présente dans une trentaine de pays à travers le monde, dont au Québec depuis plus de 15 ans...



Le coordinateur parental (CP)

Il s'agit d'un **professionnel formé** adéquatement qui intervient auprès de la cellule familiale pour faciliter les interactions et la construction d'un cadre de fonctionnement parental

Évaluation initiale

Le coordinateur rencontre individuellement chacun des membres de la famille concernés pour évaluer leur situation (préoccupations, besoins) et fixer des objectifs pour la coordination parentale à venir.

Planification des réunions

Il organise des entretiens réguliers avec chaque membre de la famille, enfant inclus, individuellement ou conjointement, au cours desquelles les difficultés relatives au fonctionnement parental autour des enfants sont travaillées.

Élaboration de plans parentaux

Il développe des plans détaillés et personnalisés : horaires de garde, vacances, activités des enfants et décisions importantes concernant leur éducation et leur bien-être.

Résolution de conflits

En cas de désaccords, il intervient pour aider à trouver des solutions qui tiennent compte des intérêts des parents et des enfants et parfois en fonction du contexte il fait des recommandations pour préserver les enfants du conflit.

Objectifs

Réduire l'intensité des conflits en aidant les parents à appliquer un jugement, une convention parentale ou en construisant avec les parents des bases saines de parentalité

Il est possible de :

- clarifier le contenu
- le modifier avec le consentement des deux parents
- le compléter

Protéger les enfants des conflits en leur offrant un environnement sécurisant malgré la séparation de leurs parents



Caisse à outils

- Techniques de coaching
- Techniques de résolution de conflit
- Règles de communication
- Règles comportementales
- Psychoéducation
- Intermédiation
- Négociation raisonnée
- Approche systémique



Processus

1 Désignation du coordinateur par décision judiciaire

- Le juge saisi requiert le consentement des parents pour la désignation d'un coordinateur ou l'ordonne à l'audience sur demande d'un ou des conseils des parents

2 Phase préalable

Le CP fixe le **1er rendez-vous** avec chaque parent séparément pour :

- recueillir leur consentement à la signature de la convention de coordination qui devra être également signée par leurs avocats
- avoir l'autorisation d'accès à certains documents

3 Phase de mise en oeuvre

Sessions de travail avec le CP qui aide les parents à identifier les problèmes et à trouver des solutions aux problèmes qui affectent leurs enfants.

4 Phase de consolidation

Le CP aide les parents à **maintenir les progrès** qu'ils ont réalisés et à être parents avec une aide minimale (peut durer jusqu'à 18 mois)

5 Phase de clôture

Lorsque la situation s'est suffisamment stabilisée, le CP rédige un **bilan de clôture** qui sera transmis au juge et à leurs avocats

www.coordinateursparentaux.org

AFCOPA

Missions

En résumé...

Faciliter l'exercice conjoint de l'autorité parentale en aidant à la prise de décisions concertées (éducation, soins médicaux, activités parascolaires et d'autres aspects de la vie des enfants)

Prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant en recueillant sa parole de façon adaptée, le processus de coordination devant répondre à ses besoins fondamentaux

Apporter des éclairages, formuler des propositions aux parents et parfois présenter des recommandations

Permettre des relations saines parents - enfants en tenant compte du contexte familial et de l'intérêt de l'enfant à maintenir des relations avec ses parents

